

Etablissement Volvestre et Comminges

SITES	DHMO	PPH	REPOS (actuel)	PROPOSITION DU DE	ACC ORD	OS SIGNATAIRES
LUCHON	36H30	8 semaines	1 lundi puis 1 samedi 4 semaines après.	36H30 avec 1 samedi sur 4 Délai de prévenance à 21 jours	Sans accord	
St BEAT	36H00	6 semaines	1 samedi sur 6	Rien ne change	Avec accord	
BOULOGNE/ GESSE	37H20	8 semaines	3 jours de repos toutes les 8 semaines (1 samedi et 4 semaines après 1 lundi et 1 mardi)	37H20 avec 3 samedi sur 8 Des renforts seront proposés pour le samedi. Délai de prévenance à 21 jours.	Avec accord	CGC FO SUD
ASPET	38H11	8 semaines	4 jours de repos toutes les 8 semaines (1 samedi et 1 lundi, puis 4 semaines plus tard 1 vendredi et 1 samedi)	38H11 avec 1 samedi sur 2 avec une pph de 2 semaines. Délai de prévenance à 21 jours.	Avec accord	CFTC CGC CGT FO SUD
St GAUDENS	36H30	8 semaines	2 jours de repos, 1 lundi et 4 semaines plus tard 1 samedi.	36H30 avec 1 samedi 4 avec une pph de 8 semaines (Pour SUDPTT la pph est de 4 semaines)	Avec accord	CFTC CGC CGT
MONTREJAU	37H03	9 semaines	3 jours de repos toutes les 9 semaines (1 lundi et 5 semaines plus tard 1 vendredi et 1 samedi)	37H03 avec 1 samedi 3 sur une pph de 9 semaines. Un avenant de prolongation de 6 mois va être proposé. L'accord initial le 20/10/2020	Avec accord	CFTC CGC FO SUD
St MARTORY	37H20	16 semaines	6 jours de repos toutes les 16 semaines (1 lundi, 1 mardi, 1 mercredi et 8 semaines après 1 jeudi, 1	37H20 avec 3 samedi sur 8 en signant un avenant pour 6 mois. Si pas de signatures (30%) le DE	Avec accord	CFDT CFTC CGC FO SUD

			vendredi, 1 samedi)	proposera un 37H03 avec 1 samedi 3 avec un passage en CT en septembre 20		
AURIGNAC	37H20	16 semaines	Idem St Martory	Idem St Martory	Idem St Martory	Idem St Martory
CAZERES	42H00	1 semaine	1 jour de repos glissant par semaine.	42h00 avec un samedi sur 2 et un jour glissant la semaine de 6 jours de travail Délai de prévenance de 7 jours	Avec accord	CFDT SUD
NOE	38H11	12 semaines	6 jours de repos sur 12 semaines (1 lundi, 1 mardi, 4 semaines plus tard 1 mercredi, 1 jeudi, 4 semaine plus tard 1 vendredi, 1 samedi)	38H11 avec 1 samedi sur 2 et une PPH de 2 semaines. Délai de prévenance de 21 jours	Avec accord	FO CFDT
MONTESQUIE U-VOLVESTRE	37H20	8 semaines	3 jours de repos sur 8 semaines (1 samedi et 4 semaines plus tard 1 lundi et 1 mardi)	37H20 avec 3 samedi de repos sur 8 semaines		
LE FOUSSERET	37H42	7 semaines	3 jours de repos (1 samedi puis 4 semaines plus tard 1 lundi et 1 mardi)	37H42 avec 3 samedi toute les 7 semaines	Avec accord	CFDT CFTC CGC SUD
CARBONNE	39H22	9 semaines	2 jours glissants toutes les 3 semaines (lundi, mardi, ensuite mercredi, jeudi puis vendredi, samedi)	39H22 avec 1 samedi sur 3. Semaine 1 : samedi de repos Semaine 2 : 1 jour glissant (du lundi au vendredi) Semaine 3 : sans repos	Avec accord	CFDT CGT FO SUD